

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 janvier 2007
Français
Original : anglais

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005)
concernant le Soudan****Note verbale datée du 22 janvier 2007, adressée
au Comité par la Mission permanente de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République arabe d'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et, se référant à la note du Président du Comité datée du 24 novembre 2006, relative à la résolution 1672 (2006) du 25 avril 2006, dans laquelle le Conseil a désigné quatre individus comme étant passibles de sanctions ciblées, souhaite informer le Comité de ce qui suit :

- a) L'Égypte adhère sans réserve aux résolutions 1591 (2005) et 1672 (2006) du Conseil de sécurité concernant les sanctions imposées aux parties au conflit au Soudan;
- b) L'Égypte est toujours disposée à coopérer avec le groupe d'experts sur le Soudan pour lui communiquer toute information disponible sur les violations de ces résolutions.

La Mission permanente de la République arabe d'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies tient à réaffirmer l'attachement du Gouvernement égyptien aux résolutions 1591 (2005) et 1672 (2006) du Conseil de sécurité.

